

# LES AUTORITÉS de l'Assemblée nationale

Le Président de l'Assemblée nationale est le garant du bon fonctionnement de la démocratie parlementaire. Il a pour première mission de faciliter le travail législatif et le débat en séance. Il préside le Bureau de l'Assemblée et la Conférence des Présidents. Les Questeurs veillent, pour leur part, sous l'autorité du Président, à la bonne gestion de la maison "Assemblée nationale".

## LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Quatrième personnage de l'État, le Président de l'Assemblée dispose de prérogatives constitutionnelles de saisine et de nomination et de pouvoirs spécifiques. La Constitution impose sa consultation par le Président de la République en cas de dissolution de l'Assemblée nationale ou de mise en œuvre de l'article 16. Il est élu pour la durée de la législature. Il représente l'Assemblée nationale, en dirige les débats, fait observer le Règlement, maintient l'ordre et peut à tout moment suspendre ou lever la séance. Il dispose d'un important pouvoir de nomination : il désigne notamment trois des neuf membres du Conseil constitutionnel, un membre du Conseil supérieur de la magistrature et trois membres du



Conseil supérieur de l'audiovisuel... Il joue un rôle international de premier plan, recevant de nombreux chefs d'État et de Gouvernement et conduisant des missions à l'étranger. Le Président est assisté par six vice-présidents, qui peuvent notamment le suppléer pour présider la séance publique. Par tradition, les vice-présidents sont désignés de manière à ce que la majorité et l'opposition soient équitablement représentées parmi eux.

## LE BUREAU DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Afin d'organiser le travail parlementaire, le Président convoque et préside, en principe une fois par mois, le Bureau de l'Assemblée nationale. Cet organe comprend, outre le Président lui-même,

21 membres : les 6 vice-présidents de l'Assemblée, les 3 questeurs et les 12 secrétaires. Sa composition est le reflet de celle de l'Assemblée.



Les 6 vice-présidents par ordre alphabétique (de gauche à droite) :

- François Baroin (UMP)
- Yves Bur (UMP)
- Paulette Guinchard-Kunstler (SOC)
- Jean Le Garrec (SOC)
- Maurice Leroy (UDF)
- Éric Raoult (UMP)



## LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

Le Président de l'Assemblée convoque et préside chaque semaine la Conférence des Présidents. Celle-ci réunit autour de lui les vice-présidents, les présidents des commissions, de la délégation pour l'Union européenne et des groupes politiques, le rapporteur général de la commission des finances.

C'est en Conférence des Présidents qu'est établi l'ordre du jour de l'Assemblée, en accord avec le représentant du Gouvernement, qui peut, en vertu de l'article 48 de la Constitution, demander l'inscription prioritaire de certains textes.



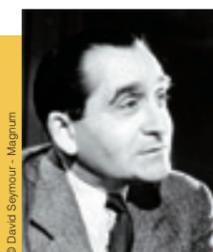
Ci-dessus de gauche à droite :

- Guy Drut (UMP)
- Claude Gaillard (UMP)
- Didier Migaud (SOC)

## LES QUESTEURS

Élus chaque année par leurs collègues et placés sous la direction du Bureau, dont ils sont membres, les Questeurs sont chargés des services financiers et administratifs. Leur mission est triple : ils préparent le budget de l'Assemblée, donnent un avis sur l'utilisation des crédits et engagent les dépenses. Sous l'autorité du Président de l'Assemblée

nationale, ils ont la responsabilité de la gestion de l'ensemble du personnel. Ils sont également responsables des moyens mis à la disposition de leurs collègues et des personnels pour la bonne marche du travail parlementaire (locaux, bureaux, téléphone, transports...).



© David Seymour - Magnum

## > 17 JUIN L'ASSEMBLÉE REND HOMMAGE À PIERRE MENDÈS FRANCE

L'Assemblée a tenu à s'associer au 50<sup>e</sup> anniversaire de l'investiture de Pierre Mendès France comme Président du Conseil, en donnant son nom à l'espace central de l'immeuble du 3, rue Aristide Briand. Le Président de

l'Assemblée a dans son intervention évoqué le résistant, le décolonisateur, l'homme d'État rendant hommage à "la mémoire de celui qui a pris place parmi les meilleurs pédagogues de l'idée républicaine".



## Temps forts

> 12 MARS  
200 ANS DE CODE CIVIL



Du 12 mars au 10 mai, l'Assemblée a accueilli l'exposition : "200 ans de Code civil - Des lois qui nous rassemblent". Point d'orgue des manifestations célébrant le bicentenaire du Code civil, l'exposition, organisée en liaison avec

la Cour de cassation, a permis de souligner le rayonnement international de ce texte-référence ainsi que son rôle toujours irremplaçable dans la vie quotidienne de nos concitoyens.

> 5 JUIN  
LE PARLEMENT DES ENFANTS VOTE CONTRE LE RACKET ET LA DROGUE



Réuni au Palais Bourbon le samedi 5 juin, le 11<sup>e</sup> Parlement des enfants a adopté une proposition de loi de la classe de CM2 de l'école élémentaire Edmond Laguerre de Bar-le-Duc, visant à instituer une formation spécifique pour les élèves sur l'attitude à tenir en

cas d'agressions morales, verbales ou physiques, d'incitation à la consommation de drogue et de racket à l'école.

